

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 octobre 2012

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Les points 3 et 4 seront traités à 14h00

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président signale que l'initiative Jacques Nicolet au nom du Groupe agricole qui a été transmise à Berne a été acceptée par le Conseil national, qui va y donner suite. Il signale également que MM les députés Rochat Fernandez et Oran sont excusés car ils sont au Vénézuéla pour jouer un rôle d'observateurs lors de l'élection présidentielle. Il salue à la tribune les membres du Comité d'organisation de la réception présidentielle du 4 septembre dernier à Gland.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: (12_INT_037) Jacques Neiryck et consorts, (12_INT_038) Jean-François Cachin et consorts, (12_INT_039) Nicolas Mattenberger et consort.</p> <p>Motions: (12_MOT_011) Raphaël Mahaim et consorts.</p> <p>Postulats: (12_POS_006) Raphaël Mahaim et consorts, (12_POS_007) Rebecca Ruiz et consorts, (12_POS_008) Marc-Olivier Buffat et consorts.</p>			
TRAITE	3.	(GC 031) Assermentation de Monsieur Christophe Piguet, juge et Monsieur Alain Thévénaz, juge suppléant au Tribunal neutre, à 14h00			
TRAITE	4.	(12_HQU_OCT) Heure des questions du mois d'octobre 2012, à 14 heures			
RENV-SD	5.	<p>(12_INT_033) Interpellation Claudine Wyssa et consorts - Subsidés aux primes de l'assurance-maladie : les communes doivent-elles participer à un cadeau qu'elles n'ont pas décidé ? (Développement)</p> <p>Le Conseil d'Etat répond immédiatement à l'interpellatrice. Après un débat de plusieurs minutes, celui-ci est interrompu en raison de l'absence du Président du Conseil d'Etat, en charge de ce dossier. Cet objet sera donc repris lors d'une prochaine séance.</p>			30/10/2012

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 octobre 2012

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	6.	(12_INT_034) Interpellation Martial de Montmollin - Les trans, ces inconnu-e-s de l'administration cantonale (Développement)			
RENV-CE	7.	(12_INT_035) Interpellation Christine Chevalley - Mise en oeuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et critères d'orientation en voie pré-gymnasiale: sur le chemin d'un nivellement par le bas ? (Développement)			
RENV-CE	8.	(12_INT_036) Interpellation Christelle Luisier Brodard et consorts - Mise en oeuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et critères d'orientation en voie générale (VSG) : sur le chemin d'un nivellement par le bas ? (Développement)			
RENV-COM	9.	(12_POS_004) Postulat Jacques Haldy et consorts pour alléger et faciliter les procédures de construction (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-CE	10.	(12_MOT_010) Motion Marc-Olivier Buffat et consorts concernant la Plateforme pôle muséal MCBA - Préparer la construction et l'ouverture du Musée par la création d'un site Internet didactique (Développement et demande de renvoi immédiat au Conseil d'Etat) Le renvoi immédiat de la motion au Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité.			
TRAITE	11.	(GC 030) Demande de grâce K. C. Bulletins délivrés: 150 Bulletins rentrés: 128 Bulletins nuls: 0 Bulletins valables: 128 Bulletins blancs: 3 Majorité absolue: 63 La grâce est acceptée par 63 oui et 62 non.	GC		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	12.	(499) Exposé des motifs et projet de décret fixant la contribution de l'Etat et des communes au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) pour les années 2012 et 2013 (1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2, amdt Dolivo refusé avec quelques avis favorables et abstentions. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (maj. des 3/4 requise) est acceptée par 97 oui, 16 non et 8 abstentions. (2ème débat): art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Fin du 2ème débat. Au vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est accepté par 115 oui et 8 abstentions.	DFJC.	Grandjean P.	
TRAITE	13.	(11_INT_579) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations : - Fabrice De Icco - Loi sur les Ecoles de Musique, quel suivi dans la mise en oeuvre de la loi ? - Raphaël Mahaim - Quelle mise en oeuvre du dispositif de la loi sur les écoles de musique ?	DFJC.		
OA+M	14.	(446) Exposé des motifs et projet de loi - sur le registre foncier (LRF) - modifiant le Code de droit privé judiciaire vaudois du 12 janvier 2010(1er débat) (1er débat): LRF: entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés. Art. 3, al. 3, amdt com accepté. Art. 3 amendé accepté. Art. 4 à 8 acceptés. Art. 9 à 11 acceptés. Art. 12, al. 2, amdt com accepté. Art. 12 amendé accepté. Art. 13 à 21 acceptés. Art. 22, al. 3, amdt com (suppression) accepté. Art. 22 amendé accepté. Art. 23 accepté. Art. 24 à 33 acceptés. Fin du 1er débat. Code de droit privé judiciaire vaudois: art. 13 et 2 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (maj. des 3/4 requise) est acceptée à l'unanimité. (2ème débat): LRF: tous les articles sont acceptés. Fin du 2ème débat. Au vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité. Code de droit privé judiciaire vaudois: art. 13 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. Au vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.	DFIRE.	Chollet J.M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 octobre 2012

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	15.	<p>(453) Exposé des motifs et projets de lois modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi du 26 février 1956 sur les communes - la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial - la loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle - la loi pénale vaudoise du 19 décembre 1940 - la loi du 19 mai 2009 sur les contraventions - la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et projets de lois aborgeant - la loi du 14 juin 1803 sur la division du canton en districts - la loi du 8 juin 1803 sur la division du canton en cercles et <p>Rapport du Conseil d'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la motion Ambresin et consorts sur la modification de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956 (06-MOT-123) - sur le postulat Cesla Amarelle et consorts portant sur la création de commissions d'enquête parlementaires au niveau communal (06_POS_101) - motion transformée en postulat (08_MOT_038) - sur le postulat Philippe Martinet et consorts intitulé "Parce que les Conseils communaux ou généraux ne sont pas des salons de thé" (10_POS_182) <p>(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière globale sur les cinq lois acceptée à l'unanimité.</p> <p>Loi sur les communes: Art. 3b (nouveau) amdt com accepté. Art. 4 accepté. Art. 11, al. 3, amdt G. Creteigny refusé par 39 oui, 60 non et 8 abstentions; al. 3, amdt com refusé par 51 oui, 62 non et 1 abstention. Art. 11 accepté. Art. 15 accepté. Art. 15a, al. 1 à 4 amdts com acceptés. Art. 15 a amendé accepté. Art. 27, al. 1 à 4, amdts com acceptés. Art. 27 amendé accepté. Art. 31 accepté. Art. 32, al. 3 et 4, amdts com acceptés. Art. 32 amendé accepté. Art. 33, al. 2, amdt com accepté; al. 6, amdts com acceptés. Art. 33 amendé accepté. Art. 34a accepté. Art. 34b, al. 2, amdt com accepté. Art. 34b amendé accepté. Art. 34c, al. 1bis (nouveau), amdt com accepté. Art. 34c amendé accepté. Art. 34d, al. 2, amdt com accepté. Art. 34d amendé accepté. Art. 34e accepté. Art. 35, al. 3 et 3bis (nouveau), amdts com acceptés. Art. 35 amendé accepté. Art. 35a, al. 2, amdt com accepté. Art. 35a amendé accepté. Art. 35b, amdt com (suppression) accepté. Art. 35c, al. 3 et 4, amdts com acceptés; al. 5, sous-amdt Pillonel (oui) opposé à l'amdt com (non): l'amdt com est préféré par 45 oui, 66 non et 6 abstentions. Face au texte du CE, l'amdt com est ensuite accepté; al. 6, (nouveau),</p>	DINT.	Meyer Keller R.	30/10/2012

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 octobre 2012

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		amdt Pillonel refusé à une nette majorité. Art. 35c amendé accepté. Art. 40a accepté. Art. 40b, al. 1 et 2, amdts com acceptés. Art 40b amendé accepté. Art. 40c accepté. Art. 40d accepté. Art. 40e accepté. Art. 40f, al. 1bis (nouveau), amdt com accepté; al. 3, amdt com accepté. Art. 40f amendé accepté. Art. 40g, amdt com (suppression) accepté. Art. 40h, al. 1 à 3, amdts com acceptés. Art. 40h amendé accepté. Art. 40i, al. 2 (nouveau), sous-amdt Payot (oui) opposé à l'amdt com (non): le sous-amdt payot est préféré par 62 oui, 54 non et 6 abstentions. Interruption des débats qui seront repris lors d'une prochaine séance.			
RENV-T	16.	(11_INT_594) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Volet - PAC 292 A région des Mosses	DINT.		30/10/2012
RENV-T	17.	(11_INT_630) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Perrin - Légalisation de terrains pour la construction de logements et moyens pour garantir un rythme de décision rapide	DINT.		30/10/2012
RENV-T	18.	(11_INT_632) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claudine Dind - Petites ou grandes infractions à répétition : certains services de l'Etat doivent-ils continuer à subir ?	DINT.		30/10/2012
RENV-T	19.	(11_INT_580) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - Le Service du développement territorial ou un autre service de l'administration cantonale a-t-il autorisé la Ville de Lausanne à aménager une structure d'accueil en zone agricole ?	DINT.		30/10/2012
RENV-T	20.	(11_INT_637) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Régis Courdesse - Sanction en matière de construction sans autorisation	DINT.		30/10/2012
RENV-T	21.	(11_INT_609) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Après le bug informatique et de l'information, voici venu le temps du bug graphique et de la transmission	DINT.		30/10/2012
RENV-T	22.	(11_INT_616) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard - Plus de policiers, c'est bien, mais a-t-on suffisamment de places dans nos prisons ?	DINT.		30/10/2012

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 octobre 2012

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	23.	(11_INT_629) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Remise de bandes sonores dans le cadre de l'affaire Skander Vogt : l'enquête de la justice est-elle terminée ?	DINT.		30/10/2012

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :